

## Rapport de la Commission adhoc

Chargée d'examiner le préavis municipal N° 13/2020

Sécurisation du Carrefour Martines / Verger  
Crédit demandé de 175'000.- TTC

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères

Messieurs les Conseillers

La Commission s'est réunie le 5 octobre en présence de Monsieur Marchand, municipal en charge des travaux et des infrastructures et du chef de service concerné, Monsieur Porchet.

Madame la présidente du Conseil a ouvert la séance en rappelant les règles d'usage et installé la commission ad hoc chargée de l'examen du rapport.

La commission est constituée de la manière suivante :

Présidente : Catherine Roulet

Membres : Monica Roulin  
Gérard Mojon  
Olivier Weber  
Pietro de Gregorio  
Raffaele Spinello  
Christophe Blanc  
André Muller

Rapporteur Michel Gaillard

Messieurs Marchand et Porchet ont expliqué les contours et les complexités inhérentes à ce projet et les solutions prévues par la municipalité. Ils ont ensuite répondu aux diverses questions des membres de la Commission. Précisant que le début des travaux sera en principe au printemps et que ces derniers débiteront à partir du chemin des Cerisiers et s'étaleront sur environ une année. La problématique des lumières est de surcroît à apprécier et abordée parallèlement aux paramètres du préavis 14/2020.

La commission s'est ensuite concertée pour un échange de vues qui a débouché sur les remarques suivantes :

Si la solution "giratoire" pour ce carrefour a été envisagée par les services en cause, cette piste n'a pas été retenue pour des conditions d'exiguïté, de plus le sémaphore central d'un tel carrefour serait, semble-t-il, de forme patatoïde. Certains regrettent pourtant qu'on n'ait pas pu trouver une solution giratoire.

Il a aussi été constaté, selon les dires de Monsieur Porchet, qu'en principe il n'y a pas de passage piétons dans les zones 30. Il est cependant expressément demandé par la commission de prévoir des passages piétons au cas où la limitation de vitesse des véhicules à 30 km/heure ne soit pas rapidement appliquée. De plus la commission pense que même en zone 30, certains passages pour piétons seront de nature à clarifier la position des automobilistes par rapport à celle des piétons, particulièrement pour tout passage traversant ce carrefour.

Deux remarques sont encore à mentionner : un commissaire estime qu'il est souhaitable que la possibilité de parcage demeure possible lors de certaines manifestations au Pt. Mont.

Un autre commissaire craint que le carrefour ait des conséquences pour la congestion du trafic. Dans la foulée la commission constate que, la circulation augmentant sans cesse, les problématiques en ce sens ne feront que s'accumuler et qu'il est souhaitable d'anticiper au mieux cet état de fait.

En conclusion la Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis No 013/2020 propose au Conseil communal d'accepter le préavis sur le réaménagement et la sécurisation du carrefour Verger/Martines.

Le Mont-sur-Lausanne, le 19.10.2020

La présidente :

Catherine Roulet

Les membres :

Monika Roulin .....

Gérard Mojon .....

Olivier Weber

Pietro de Gregorio .....

Raffaele Spinello .....

Christophe Blanc .....

André Muller .....

Rapporteur

Michel Gaillard .....